



Bilan des suivis 2024

Version du 8 janvier 2025

Ce rapport vise à rendre compte publiquement des résultats de suivi de Takone concernant les activités liées à l'exploitation du Santal. Pour contrôler le progrès et la réalisation de ses **objectifs de gestion**, la société TAKONE a identifié des **cibles** qu'elle **vérifie périodiquement**. Les objectifs de gestion et cibles retenues sont énumérés dans le **Programme de suivi du PGES**, avec l'indication de la fréquence à laquelle leur atteinte est évaluée.

Dénomination de l'indicateur	Objectif qui fait l'objet du suivi (exigences FSC)	Cibles vérifiables	2023	2024
Chiffre d'affaires	Suivre la performance financière de l'entreprise (critère 5.5)	Maintien ou augmentation du chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente	-24%	À venir
Résultats financiers	Suivre la performance financière de l'entreprise (critère 5.5)	Obtenir des résultats d'exploitation de Takone positifs	Négatif	À venir
% du quota coupé par TAKONE	Pourcentage du plan de coupe (arbres coupés/quota permis) sur Maré (critère 5.2)	Respect du quota annuel par TAKONE	32%	38%
Nombre de tiges coupées	Respecter les quotas de coupe	Nombre de tiges coupées < nombre de tiges prévues au quota	79	94

Dénomination de l'indicateur	Objectif qui fait l'objet du suivi (exigences FSC)	Cibles vérifiables	2023	2024
% des arbres coupés à proximité des trous d'eau	Éliminer les risques d'impact des coupes sur la qualité de l'eau douce (critère 6.7)	Respect de la zone tampon de 25m	0%	0%
% de sites avec dommage aux autres arbres	Minimiser l'impact sur les arbres adjacents (critères 6.1, 6.3 et 6.6)	5 % dommage aux tiges (5% des périmètres il peut y avoir une ou des tiges abimées)	0%¹	8%²
% de sites avec dommage significatif au sol	Minimiser l'impact sur les sols de la tige à couper (critères 6.1, 6.3 et 6.6)	5 % de dommage (5% des trous ne sont pas remblayés adéquatement)	0%	0%
% des sites avec espèces envahissantes	Évaluer la prépondérance des espèces envahissantes (critère 10.3)	100% des sites de coupe font l'objet d'un suivi	33%	0%
Nombre d'arbres plantés	Réaliser des actions de reboisement significatives et uniques sur le territoire (Critères 10.1 et 10.2)	≥3 arbres plantés par arbre coupé par an sur le territoire certifié	761	1916

Dénomination de l'indicateur	Objectif qui fait l'objet du suivi (exigences FSC)	Cibles vérifiables	2023	2024
% d'arbres coupés ou la régénération est présente dans le périmètre de coupe	Évaluer la régénération présente à proximité des arbres coupés. (Critères 10.1 et 10.2)	80% présence de régénération	66%	25%
% de tiges conformes à la réglementation	Respect de la circonférence de coupe (45 cm) et l'épaisseur de l'aubier (2cm) (Critère 1.5)	100% des tiges conformes	100%	99%
Score moyen des autoévaluations de l'année concernant la sécurité) Moins de 10 = Bon Entre 11 et 20 = Moyen ≥21 = Mauvais	Performance de l'équipe forêt concernant la mise en œuvre des mesures de sécurité prévues au règlement interne et des pratiques de sécurité promues par Takone	Bon	N/A	11= Moyen
% des formations prévues qui ont été réalisées % du personnel formé à 100%.	Mise à jour du plan de formation et réalisation des formations (Critère 2.5)	100% des formations réalisées	12%	93%

Dénomination de l'indicateur	Objectif qui fait l'objet du suivi (exigences FSC)	Cibles vérifiables	2023	2024
% du personnel engagé localement	Recruter prioritairement des jeunes originaires Maré pour rendre possible pour les populations de Maré, de gagner leur vie tout en vivant sur leur île.	100% du personnel engagé localement	100%	100%
Pourcentage des dépenses pour les achats et prestations de service avec des acteurs économiques ayant leur siège social sur les îles Loyauté	Contribuer à l'économie locale des îles Loyauté (salaires, achats de bois, plantation) (Critères 4.2, 4.3, 4.4, 4.5)	≥ 50% des dépenses sont réalisés localement pour les achats (F.CFP) de bois/salaires (montant versé aux coupeurs Salaire des employés Takone)	57%	À venir
% de conventions d'approvisionnement (et avenants) signées	Impliquer les autorités coutumières et les habitants (critères 3.1, 3.2, 3.3, 4.1 et 4.2)	100% des conventions signées	50%	75%

Dénomination de l'indicateur	Objectif qui fait l'objet du suivi (exigences FSC)	Cibles vérifiables	2023	2024
% de conflits résolus	Résoudre les conflits avec des parties prenantes (critères 3.1, 3.2, 3.3, 4.1 et 4.2)	0 % conflit non résolu > 3 mois 100% de satisfaction des coupeurs /autres	100%	50%
Nombre de districts où les populations ont été rencontrées	Associer les populations de l'île de Maré : informer et concerter sur les projets, expliquer les impacts pour le territoire, etc. (critères 3.1, 3.2, 3.3, 4.1 et 4.2)	1 tournée de concertation / an qui couvre l'ensemble des chefferies	-	8
Nombre d'accidents	Assurer la sécurité du personnel (critère 2.3)	Rechercher le zéro accident de travail nécessitant un arrêt de travail	0	1
Nombre de pollutions	Prévenir les risques de pollution (déversements d'hydrocarbures...)	Zéro pollution	0	0
% de conformité des suivis de coupe	Réaliser des contrôles interne pour évaluer la performance des suivis de l'équipe forêt (Critère 10.5)	100% de conformité entre les résultats de l'audit interne des sites de coupe et les formulaires de coupe	N/A	N/A
Nombre de tiges coupées dans les aires de conservation	Protection des aires de conservation	Aucune tige coupée dans les aires de conservation	0	0

Dénomination de l'indicateur	Objectif qui fait l'objet du suivi (exigences FSC)	Cibles vérifiables	2023	2024
% doléances résolues	Résoudre les doléances des travailleurs (Critères 1.6, 2.1, 2.3, 2.4, 2.6 et 4.6) ;	100% de doléances satisfaites	Aucun conflit/doléance non résolu en 180 jours	Aucun conflit/doléance non résolu en 180 jours
Superficie des plantations (ha)	Limiter la superficie des plantations à moins de 5% de la superficie du certificat. (Critère 6.9 et 6.10)	Moins de 5% de la superficie du certificat FSC en plantation	0.16%	N/A
% couvert forestier naturel sur Maré	Maintenir le couvert forestier dans la zone certifiée (critères 6.8, 6.9 et 10.9))	Maintenir ou augmenter le couvert forestier.	96%	N/A
Indicateur d'application : Intégrité de la zone tampon de protection (si applicable)	Assurer le respect des procédures de protection des HVC et vérifier l'efficacité des mesures appliquées. (critères 3.1, 3.5, 3.7, 4.5, 5.1, 10.10, principe 9)	Indicateur d'application : 100% d'intégrité de la zone de protection	100%	N/A

^{1,2} Les suivis de coupe seront initiés en 2025. Les résultats de 2023 (n=3) et 2024 (n=12) sont basés sur un échantillon de sites visités après coupe à l'automne 2024.